

République Française

Département de l'Aveyron

CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de GRAND-VABRE

Séance du 25 juin 2007

L'an deux mille sept,
Et le lundi vingt cinq juin,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par le Maire, Marcel BROHA, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : MM. Lacaze, Broha, Bier C. , Izard, Fabre P, Lescure, Fabre S., Bier B., Lavergne, Rouquette et Delagnes.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : M. Fabre S.

Date de convocation et d'affichage : 19 juin 2007

(nombre de membres : Conseil Municipal : 11 – En exercice : 11 – Présents : 11)

Tarifs de location de la salle communale (salle des fêtes) au 01/07/2007

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} juillet 2007, les tarifs suivants :

Motif de location	Résidents permanents	Résidents secondaires	Extérieurs à la commune et professionnels
Apéritif, vin d'honneur	20.00 €	40.00 €	60.00 €
Journée	35.00 €	75.00 €	110.00 €
Mariage (soit 3 jours)	50.00 €	100.00 €	150.00 €
Chauffage	30.00 €	30.00 €	30.00 €
Nuit du 31/12 au 01/01 (chauff. compris)	85.00 €	165.00 €	250.00 €

- **DECIDE** que la location sera toujours gratuite pour les associations de la commune (seul les frais chauffage seront demandés).
- **DECIDE** qu'en cas de location de la salle de façon consécutive, les réductions suivantes seront appliquées (sur les tarifs location et chauffage):
 - 2 journées consécutives = - 10 %
 - 3 journées consécutives = - 20 %
 - 4 journées consécutives = - 30 %
 - de 5 à 7 jours consécutifs = - 50 %

Restauration de deux bustes reliquaires de l'église de Grand-Vabre. Objets mobiliers classés.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à la restauration de deux bustes reliquaires situés à l'église St-Pierre de Grand-Vabre, Ste Dorothee et St Hippolyte. Ces bustes sont inscrits sur la liste des « Objets Mobiliers Classés » et sont en très mauvais état.

Il présente deux devis de Véroniques ROQUES (46090 SAVANAC), spécialiste dans la conservation et la restauration d'œuvres picturales, d'un montant de 925,00 € hors taxes chacun et le plan de financement de l'opération.

Montant des travaux HT	1 850,00 €
○ Subvention du Conseil Général (35 %)	647,50 €
○ Autofinancement (65 %)	1 202,50 €

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **APPROUVE** le projet ci-dessus présenté et son plan de financement, estimant qu'il est nécessaire de conserver en bon état le patrimoine de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général la subvention au meilleur taux ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2008, en section d'investissement, les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

Décision Modificative N° 5/2007 – Budget communal Subventions ASV'OLT et Commune de Cassagnes-Bégonhès.

Deux subventions exceptionnelles sont votées par le Conseil Municipal. L'une, de 150 € sera versée à l'ASV'OLT (canoë kayak) ; l'autre de 500 € est destinée à la commune de Cassagnes Bégonhès (subvention de solidarité pour cette commune très fortement touchée par les récentes inondations)

Vente de terrain – Commune de GRAND-VABRE à M. et Mme SJABBENS Dick.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande émanant de Monsieur et Madame SJABBENS Dick, domiciliés à Dorpstraat 90 – 5851 AL AFFERDEN (Hollande), qui souhaiteraient acquérir une partie d'une parcelle de terrain appartenant à la commune de GRAND-VABRE, près de leur propriété au lotissement de Rosières.

Cette parcelle est cadastrée commune de GRAND-VABRE, sous le N° 426 de la section AB les demandeurs souhaiteraient acquérir une surface d'environ 720 m². Ce terrain est situé dans une zone constructible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSENT** à la vente du terrain ci-dessus désigné ;
- **FIXE** le prix de vente à 4,00 € le m² ;
- **DECIDE** que les frais de géomètre et d'acte notarié seront supportés par l'acquéreur ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à l'effet de signer toutes promesses et actes de vente, tous documents s'y rapportant, ainsi que d'en percevoir le prix.

Télétransmission des actes réglementaires.

Signature de la convention avec Monsieur le Préfet de l'Aveyron.

Le programme gouvernemental d' « **AD**ministration **EL**ectronique 2004/2007 » (ADELE) traduit la nécessité de développer l'administration électronique en France.

Une des mesures du plan d'action concerne la dématérialisation du contrôle de légalité et sa modernisation par l'envoi numérique via Internet des délibérations ou des autres actes réglementaires.

Le décret en Conseil d'Etat 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec Monsieur le Préfet une convention comprenant notamment la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Monsieur le Maire propose donc :

- d'adopter ce dispositif de transmission des actes réglementaires au contrôle de légalité,
- de signer la convention d'objectif avec Monsieur le Préfet de l'Aveyron.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter ce dispositif de transmission des actes réglementaires au contrôle de légalité,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de l'Aveyron la convention formalisant cette procédure.

Ecole : travaux de fermeture d'une partie du préau

Le devis présenté pour la fermeture du préau de l'école (en baies vitrées) s'élève à 5 393 € HT. Considérant le coût relativement élevé de ces travaux, le Conseil décide de revoir avec les responsables de l'école s'il est possible d'envisager une solution moins onéreuse.

Ecole : Fragilité du balcon

Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de Mme la Directrice de l'école qui s'inquiète du mauvais état du balcon qui surplombe le préau. Le Conseil décide de s'adresser à des professionnels afin de savoir ce qu'il y a lieu de faire afin de garantir la sécurité. S'il y a lieu, les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires.

Projet résidences seniors

Monsieur le Maire présente au Conseil un dossier transmis par la Société « Seniors Quiétude » qui propose la création de structures pour personnes âgées. Afin d'obtenir plus de renseignements sur ce programme immobilier, le Conseil décide de demander une entrevue avec M. CARDONI, notre contact.

Logement T3 à la Vinzelle

Mme PONCET nous a fait savoir qu'elle souhaitait résilier le contrat de location le 31 juillet 2007. Ce logement est donc libre à compter de cette date. Pour toute information, veuillez vous adresser au secrétariat de la mairie.

Emplois saisonniers

Tous les ans, la commune embauche deux agents saisonniers, en juillet et août, afin d'aider les employés permanents et de faire face au surcroît de travail occasionné par le fleurissement. Cette année, Maxime BIER (juillet) et Etienne PECO (août) ont été recrutés.

Travaux en cours et à venir

Le Maire informe le Conseil de l'état des travaux en cours et à venir :

- **Assainissement** : la tranche complémentaire N° 2 (village de vacances) est quasiment terminée. Restent à réaliser les contrôles caméras et la réfection du revêtement sur la chaussée. Avec ces derniers travaux, c'est une lourde opération qui s'achève. A savoir que les premiers travaux avaient débuté fin 2003 par la construction de la station d'épuration.
- **Zone artisanale** : le début des travaux (installation des réseaux eau potable, électricité, téléphone et assainissement) est prévu début juillet. Ils seront réalisés par l'entreprise CARRIER Alain de Cassaniouze.
- **Eclairage public** : la réfection du réseau éclairage public dans une partie du bourg de Grand-Vabre sera réalisée en souterrain. C'est l'entreprise BARRE de Lunel qui est chargée de ces travaux qui sont prévus en juillet.
- **Chapelle de Monédiès** : les travaux consistent en la finition du chœur et du clocheton ainsi qu'en la poursuite des travaux de maçonnerie. Ils auront lieu en août et seront assurés par les entreprises ROUQUETTE Frères, GUIBERT et FLORENS, avec l'aide des employés municipaux.